

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
COMMUNE DE RÉMÉRÉVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-04

Nombre de conseillers élus : 13

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Le Maire certifie que la convocation a été faite le 21 janvier 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture 04/02/2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de REMEREVILLE s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Dominique MOUGINET, Maire.

Étaient présents : Mesdames : Michelle DANGEL, Pascale FREY, Béatrice HERBECK, Claudine JULLIER, Sylvie MARTIN, et Messieurs Dominique JULLIER, Jean-Claude VERA, Alexandre ZINS

Absents excusés :

Isabelle MORLON donne procuration à Béatrice HERBECK,

Patrick ROUAIX,

Rémi SAVOURET donne procuration à Dominique MOUGINET

Absents :

Jonathan THOUVENIN,

TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs des concessions du cimetière communal afin d'assurer une gestion équilibrée et conforme aux dispositions réglementaires ;

Considérant que ces tarifs doivent être adaptés aux besoins des administrés tout en garantissant l'entretien et l'aménagement du cimetière ;

Considérant que ces tarifs doivent être définis en fonction de la durée et de la nature des concessions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1. D'adopter les tarifs suivants pour les concessions du cimetière communal :
 - o Concession :
 - . 15 ans : 150 €
 - . 30 ans : 300 €
 - . 50 ans : 500 €
 - o Case de columbarium :
 - . 15 ans : 300 €
 - . 30 ans : 600 €
 - . 50 ans : 1000 €
 - o Cavernes :
 - . 15 ans : 300 €
 - . 30 ans : 600 €
 - . 50 ans : 1000 €
2. De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application de ces nouveaux tarifs.
3. D'informer les administrés par affichage en mairie et à l'entrée du cimetière.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune de Réméréville.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Dominique MOUGINET

